

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DE LA RUE DU CAN, Le Maire.

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
8	8	8

Présents : Pierre DE LA RUE DU CAN, Jean-Pierre BOUTONNET, Catherine PEPINOTREMENOS, Renée HEIM, Jean-Marie BOYER, Renée BOUSCHET, Yves CAYROCHE et Jacques PIBAROT.

Renée HEIM a été nommée secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV de la réunion précédente :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2024 est approuvé.

1- Fixation du prix de l'eau :

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de revoir les tarifs du réseau d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE les tarifs suivants :

Raccordement au réseau eau potable :

- Branchement au réseau d'eau, installation compteur = 305 €

Vente de l'eau :

- abonnement = 40,00 €

- prix du m³ de 0 à 80 m³ = 0,60 €

- prix à partir de 81 m³ = 0,80 €

- chaque m³ consommé est soumis à la « redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique » fixée chaque année par l'Agence de l'Eau.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2- Election d'un délégué pour le SIVU des Hautes Cévennes :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un nouveau délégué titulaire pour siéger au SIVU des Hautes Cévennes.

Monsieur Jean-Pierre BOUTONNET est élu délégué titulaire pour représenter la commune

de Pontails et Brésis au SIVU des Hautes Cévennes.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3- Demande de subvention – ski club de Génolhac :

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de demande de subvention de l'association du Ski Club de Génolhac au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, attribue 200 € de subvention au Ski Club de Génolhac, au titre de l'année 2024.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

4- Protection captage de l'Oltre : travaux de construction d'un enrochement :

Point sur l'avancement du projet: les demandes de financement et les demandes d'autorisations de travaux sont en cours d'instruction.

5- Demande de création d'une carte scolaire :

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de Mr Le Maire de Saint André Capcèze concernant l'évolution des effectifs de l'école de Vielvic et demandant à la Municipalité de réfléchir à la création d'une carte scolaire. Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier des représentants des parents d'élèves de l'école de Vielvic s'inquiétant DE l'avenir de l'école de Vielvic en cas de baisse des effectifs dans les années à venir.

Le Conseil Municipal propose d'entamer une réflexion sur cette demande.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

6- Questions diverses :

- **Piscine de Concoules :**

De lourds travaux de rénovation de la piscine de Concoules doivent être engagé par la commune de Concoules. La mairie a été contactée pour une éventuelle participation.